

C.I.A.P. 8. 1929

S O C I E T E D E S N A T I O N S

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

R A P P O R T D E L ' I N S T I T U T
S U R L E C O N G R E S I N T E R N A T I O N A L D E S
A R T S P O P U L A I R E S
d e P R A G U E

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Congrès international des arts populaires, dont la Commission de coopération intellectuelle avait pris l'initiative, a eu lieu à Prague, du 7 au 14 octobre 1928. Il a été l'occasion d'une réunion de spécialistes appartenant à trente et une nations, qui s'étaient intéressés aux arts populaires à des titres divers: les uns, ethnographes ou folkloristes, au titre scientifique, les autres, écrivains, peintres ou musiciens, au titre artistique et les derniers, enfin, comme organisateurs d'associations destinées à conserver et à encourager certaines manifestations du sens esthétique dans le peuple.

M. Dunant, Ministre de Suisse et délégué d'Etat auprès de l'Institut international, a présenté à ses collègues un rapport sur le Congrès, auquel il a participé, et y exprime une constatation que la Sous-Commission sera heureuse d'enregistrer quand il écrit que "les congressistes n'ont trouvé dans la sphère de leurs travaux que des occasions de s'accorder". L'atmosphère de la Société des Nations qui était celle du Congrès, contribuait puissamment

à éloigner certains conflits, qui dans un autre milieu se seraient peut-être dessinés; "les influences réciproques des arts populaires, s'étendant au delà des frontières politiques, permettaient de reconnaître à la lumière de ce rapprochement international, les éléments essentiels de la communauté humaine".

o o o

Les travaux du Congrès

On nous permettra de ne donner sur les travaux eux-mêmes, dont la publication est actuellement en cours, que des indications rapides.

Les congressistes ont été reçus, le dimanche 7 octobre, à l'hôtel de ville de Prague, par M. Hodza, Ministre de l'Instruction publique et Président du Comité d'invitation, par M. Wirth, Président du Comité préparatoire tchécoslovaque, par M. Paxa, Maire de Prague. Les représentants de la Commission de coopération intellectuelle, MM. de Reynold et Susta, avaient pris place au Bureau, ainsi que le Directeur de l'Institut international et le Secrétaire de la Commission de coopération intellectuelle. A partir de ce moment les autorités tchécoslovaques et le Comité de Prague, dont M. Jelinek, Vice-Président, fut la cheville ouvrière, ne cessèrent de prodiguer aux membres du Congrès les témoignages d'une cordialité dans l'accueil qu'il convient de souligner ici car elle fut l'un des éléments du succès.

Dès le lundi, les travaux commencèrent à l'Université Charles (Karlova Universitat). Ils se répartirent en cinq sections: la première consacrée aux études historiques, à la méthode, à la muséologie, aux généralités, était présidée par M. Henri Focillon; la seconde, consacrée aux arts du bois, des métaux, à l'architecture, au mobilier, à la décoration domestique, etc.. était présidée

par M. Graul; la troisième, consacrée à l'art textile, aux costumes, broderies, dentelles, filets, tapis, à l'imagerie populaire, etc.. était présidée par M. Luis de Hoyos Sainz, délégué officiel du Gouvernement espagnol, et directeur de l'Institut d'ethnographie de Madrid; la quatrième consacrée à la musique et à la chanson, était présidée par la Princesse Cantacuzène, remplaçant M. Niederle, délégué tchécoslovaque, excusé pour cause de maladie; la cinquième, consacrée à la danse, au théâtre et aux manifestations populaires de caractère artistique, était présidée par M. Baud-Bovy.

Les cinq présidents de section étaient assistés chacun de quatre vice-présidents, qui siégèrent à tour de rôle.

Les questions de caractère technique ont été discutées dans les cinq sections pendant les journées des 8, 9, 10 et 11 octobre. Deux cent trente communications avaient été déposées sur le bureau du Congrès. La plupart d'entre elles ont été illustrées de présentation de documents graphiques, par projections fixes et animées, d'auditions de musique et de chansons et de démonstrations chorégraphiques. Des séances plénières permirent de discuter des questions de caractère général. Au cours de la séance de clôture furent adoptés les résolutions et voeux dont on trouvera le texte en annexe au présent rapport (Annexe A).

° ° °

L'Assemblée de Prague s'est efforcée de créer un organisme susceptible de continuer son oeuvre.

Cet organisme, c'est la Commission internationale des Arts populaires. Vingt quatre, parmi les trente et une délégations (dont dix-neuf avaient un caractère officiel) qui participaient au Congrès, se sont accordées pour la constituer et ont élu un

-4-

bureau de cinq membres. C'est à cette Commission et à son bureau qu'incombe la tâche de réaliser les vœux et résolutions du Congrès

° °

La C.I.A.P. -Point A des résolutions et vœu

Il importe de souligner tout d'abord que la Commission internationale des Arts populaires (C.I.A.P.) a été soucieuse d'affirmer, en même temps qu'elle était constituée, son désir de rester en contact étroit avec la Commission de coopération intellectuelle et avec l'Institut international de Paris. Comment le Bureau de la C.I.A.P. a-t-il envisagé que cette collaboration pourrait prendre forme? On le verra dans l'art. I du projet de statuts qu'il a rédigé dans sa première réunion, le 18 janvier dernier (Annexe B). Sa préoccupation est de concilier l'indépendance scientifique du corps de chercheurs et d'érudits que constitue la C.I.A.P. et l'organisation administrative dont l'Institut international aurait le contrôle. Deux intérêts se trouvent ainsi confrontés dont il est nécessaire de tracer strictement les limites. La Sous-Commission voudra bien exprimer à cet égard son sentiment en examinant le projet de statuts de la C.I.A.P.

° °

Les Commissions nationales des Arts populaires
(points K. et M. des résolutions et vœux. -

Le Congrès a considéré en second lieu que le travail international ne pourrait se réaliser, dans le domaine des arts populaires qu'à condition qu'il soit, dans chaque pays, confié à des personnalités spécialisées dans ces études. Il a indiqué, en conséquence, comme nécessaire la constitution de Commissions nationales des arts

populaires, par les soins et l'initiative des membres de la C.I.A.P. Ces Commissions nationales devraient comprendre des spécialistes des divers arts populaires et grouper, dans la mesure du possible, les représentants des Sociétés qui, à un titre principal ou secondaire, s'occupent de ces études. Le Bureau a recommandé que ces Commissions nationales des arts populaires se tiennent en contact avec les Commissions nationales de coopération intellectuelle.

La constitution de ces Commissions nationales des arts populaires se réalise à l'heure actuelle. Donnons à titre indicatif, l'état de la question, au moment de la rédaction du présent rapport.

BELGIQUE - M. Marinus, délégué officiel de la Belgique au Congrès international de Prague et membre de la C.I.A.P., a pris l'initiative, le 5 novembre 1928, d'une réunion préparatoire à la constitution de la Commission nationale belge des arts populaires.

Adresse 12, Vielle Halle aux Blés, Bruxelles.

BULGARIE - Mme Elizabeth Konsuloff-Vazoff, déléguée officielle de la Bulgarie au Congrès de Prague et membre de la C.I.A.P., fait des démarches, au Ministère de l'Instruction publique à Sofia, pour la constitution de la Commission nationale bulgare des arts populaires.

EGYPTE - M. L. Hautecoeur, délégué officiel de l'Egypte au Congrès de Prague et membre de la C.I.A.P., nous a avisé que le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts était saisi d'un projet de constitution d'une Commission nationale égyptienne des arts populaires.

EQUATEUR - M. Pallares-Zaldumbide, délégué officiel de l'Equateur au Congrès de Prague et membre de la C.I.A.P., nous a avisé qu'il fait des démarches analogues auprès de son Gouvernement.

ESPAGNE - M. L. de Hoyos-Sainz, délégué officiel de l'Espagne au Congrès de Prague et membre de la C.I.A.P. , nous a avisé qu'il préparait en Espagne une organisation nationale complète d'études des arts populaires, groupant une représentation des associations locales et régionales de toutes les anciennes provinces. Elle aura un conseil national à Madrid et publiera une revue d'art populaire, d'ethnographie et de folklore. Les 67 congressistes espagnols qui ont présenté des travaux au Congrès de Prague, en sont les membres fondateurs et assurant l'organisation provinciale.

Adresse: M. Luis de Hoyos-Sainz, Principe de Vergara, 8, Madrid.

ESTONIE - M. Leinbock, délégué officiel d'Estonie au Congrès de Prague et membre de la C.I.A.P., nous a avisé qu'il préparait la constitution d'une Commission nationale estonienne des arts populaires, en liaison avec le Ministère de l'Instruction publique.

Adresse: Tartu, Aia t.42.

ETATS-UNIS - L'American Folk Dance Society fera fonction de section des arts populaires pour les Etats-Unis. Présidente: Miss Elizabeth Burchenal, membre de la C.I.A.P., 65 East 56th Street, New York City.

GRANDE BRETAGNE - Miss Maud Karpeles, membre de la C.I.A.P., organise la section britannique des arts populaires. Elle s'est adressée à la Folklore Society, à la Folk Song Society, à l'English Folk Dance Society, à la Museum's Association. Adresse: Miss Maud Karpeles 4, Maresfield Gardens, Hampstead, London N.W. 3

HONGRIE - La Commission hongroise des arts populaires s'est constituée le 19 décembre 1928. Président: Comte Etienne Zichy, délégué officiel de la Hongrie au Congrès de Prague et membre de la C.I.A.P. membres: MM. Bela Bartok, Sigismund de Batky, Joseph Ernyey, Etienne de Gyroffly, Zoltan Kodaly, Iaslo Lajtha. Secrétaire: Charles de Viski. Adresse: Budapest, Tsztvislotelep Hungari Korut 347 (Section ethnographique du Musée National hongrois).

ITALIE - L'Italie, qui n'était pas représentée au Congrès de Prague, vient de s'associer à l'effort de la C.I.A.P. Le Gouvernement vient de désigner comme membre de la C.I.A.P. le Sénateur Cippico. La Commission nationale italienne de coopération intellectuelle constituera un Comité italien des arts populaires chargé d'apporter son concours au représentant de l'Italie.

LETTONIE - La Commission nationale lettone de coopération intellectuelle a constitué une section lettone des arts populaires composée de 14 membres. Président: M. P. Kundzins, délégué de la Lettonie au Congrès de Prague et membre de la C.I.A.P.; vice-président M. G. Skilters, professeur adjoint à l'Académie des Beaux-arts de Lettonie. Secrétaire: Mme A. Vilfin. Adresse: M. P. Kundzins, professeur adjoint à la Faculté d'architecture de l'Université de Lettonie, Riga, Reina bulv. 19.

POLOGNE - Le Comité préparatoire polonais du Congrès de Prague s'est transformé en Commission nationale polonaise. Adresse: M. Fischer à l'Institut d'ethnologie de l'Université Jean Casimir, Iwów, 1, rue Marszałkowska.

° ° °

Publication des Actes du Congrès -
(Point B. des résolutions et vœux)

L'Institut international de coopération intellectuelle, après avoir fait appel à divers éditeurs et avoir recueilli l'avis du Bureau de la C.I.A.P., qui en a délibéré le 14 janvier 1929, a passé avec l'éditeur Duchartre un accord suivant lequel la publication des Actes et Mémoires du Congrès de Prague, sous le titre Arts populaires, se ferait en deux volumes in quarto comprenant chacun deux cents pages de texte et cent pages d'illustrations, dès

que l'Institut international aurait recueilli six cents souscriptions au prix de cent cinquante francs français les deux volumes. Les inscriptions recueillies jusqu'à ce jour, parmi les seuls membres du Congrès, s'élèvent à 260. On peut espérer que la diffusion du prospectus illustré qui est actuellement sous presse, permettra d'ici peu de temps de compléter le nombre des souscriptions requises et de remettre à l'éditeur le texte des deux volumes dont l'Institut prépare en ce moment la rédaction définitive. Pour procéder aux réductions nécessaires, l'Institut a pris l'avis du Bureau de la C.I.A.P. Le nombre total des pages déposées sur le Bureau du Congrès est de 1630. Le nombre de pages dont il est possible d'envisager la publication est de 800 à 900.

On trouvera ci-joint (Annexe C) une table des matières contenues dans les deux volumes et (Annexe D) une répartition comparative des textes proposés. Ces deux documents sont provisoires et le classement des articles actuellement répartis dans l'ensemble, selon les sections et, dans chaque section, selon la nationalité des auteurs, sera ultérieurement établi d'après les sujets traités.

°
° °

Archives internationales des arts populaires -

(Point I des résolutions et vœux)

L'une des conclusions de principe du Congrès de Prague est que l'étude des arts populaires doit s'inspirer surtout des méthodes comparatives. Qu'il y ait intérêt à noter séparément les caractéristiques du costume, de la poterie, de l'architecture ou de la chanson populaire d'une région déterminée, personne ne le contestera. Mais tout le monde sera d'accord pour estimer que les deductions tirées de la confrontation de ces observations régionales ont une

portée plus vaste et une valeur humaine moins discutable. Pour que pareil travail puisse se réaliser, il convient d'abord que les éléments d'information régionale, aujourd'hui dispersés, soient réunis et systématiquement classés. En orientant spécialement vers les arts populaires l'effort de concentration d'archives qu'il estimait désirable, le Congrès de Prague remplissait sa tâche principale qui était de faciliter autant que de provoquer les recherches des spécialistes.

Le centre international d'archives mentionné dans les résolutions et voeux ne doit pas être seulement une bibliothèque et un vaste fichier, concernant les monuments les plus importants de l'art populaire, les études et les publications qui les concernent, etc... Il doit être aussi - et surtout - un centre de documentation photographique, cinématographique et phonographique. Cette institution, qui rendrait à la science les plus éminents services, pourrait prendre la forme d'un Séminaire des études d'art populaire. M. Luis de Hoyos-Sainz, délégué officiel de l'Espagne au Congrès de Prague et directeur de l'Institut d'ethnographie du Magisterio de Madrid, a suggéré un projet d'organisation de ce Séminaire qui devrait, selon lui, comprendre un directeur et quatre adjoints de nationalités différentes, nommés pour quatre mois, de façon à permettre une alternance de travailleurs spécialisés dans l'étude des arts populaires d'une nation ou d'un groupe ethnique.

Le Bureau de la C.I.A.P., tout en reconnaissant le haut intérêt de cette proposition, n'a pu prendre aucune décision pratique. Il a exprimé le souhait que la fondation de ce Séminaire fût encouragée par le Gouvernement d'un pays qui attache un intérêt particulier au maintien des arts populaires traditionnels et aux recherches qui y sont relatives.

Etudes scientifiques de la musique et de la
Chanson populaires. Enregistrement phonographique -
Société internationale de la musique populaire. (points
F et N des résolutions et vocux.)

La section du Congrès de Prague à laquelle incombait l'examen des questions relatives à la musique et à la chanson populaires a été particulièrement active. De ses travaux ont résulté deux résolutions, unanimement confirmées en séance plénière. La première, présentée par le Prof. Bela Bartok concerne un projet de création par la C.I.A.P., dans le cadre de l'organisation de Coopération intellectuelle, d'un Office " qui aurait pour mission de coordonner les efforts poursuivis pour assurer l'étude scientifique de la chanson populaire". La seconde, présentée par M. H. Pernot, Directeur du Musée de la Parole à l'Université de Paris, concerne surtout l'enregistrement phonographique des chants et mélodies populaires en voie de disparition; pour établir, dans ce travail d'enregistrement et de publication, la coordination internationale indispensable, le Congrès a décidé que serait créée " la liaison avec la C.I.A.P. une Société internationale de la musique populaire".

En vue de donner une suite pratique à cette résolution, M. Pernot & Doegen, directeur de la Lautbibliothek à Berlin, ont eu, en avril, à l'Institut international de Coopération intellectuelle, une conversation préparatoire, au cours de laquelle ils ont étudié les principes de l'organisation de la Société internationale prévue dans la résolution ci-dessus mentionnée. Cette Société aurait trois buts :

a) la répartition du travail d'enregistrements phonographiques de la chanson et de la musique populaires, la question de l'enregistrement phonétique étant réservée.

b) l'étude des moyens d'échanges des disques relatifs à la chanson populaire entre les différents centres existants.

c) la publication des disques de chansons populaires.

Elle serait composée des producteurs, c'est-à-dire des Institutions ou des personnalités qui s'occupent de l'enregistrement de la chanson populaire dans les divers pays et des consommateurs, c'est-à-dire des Institutions, groupements ou personnalités qui sont susceptibles d'acquérir des disques de chansons populaires ou de collaborer financièrement à certaines expéditions d'enregistrement.

En vue de constituer la Société internationale de la musique populaire prévue par les résolutions du Congrès de Prague, MM. Pernot et Doegen ont suggéré que fut adressée aux membres de la C.I.A.P. une lettre pour demander à chacun d'entre eux de désigner les personnalités, qui tant au point de vue artistique qu'au point de vue scientifique sont indiquées dans leur pays pour donner, le cas échéant, des conseils sur les enregistrements désirables, des renseignements sur les enregistrements réalisés et, à ces titres, faire partie de la Société internationale de la musique populaire.

Les suggestions ainsi présentées par MM. Pernot et Doegen ne concernaient qu'une partie technique nettement délimitée de l'étude de la musique et de la chanson populaires. L'Institut international a procédé à l'enquête préparatoire suggérée par eux dans l'esprit qui vient d'être exposé. Mais il lui a semblé que la résolution Bela Bartok et la proposition Pernot avaient trop de points communs pour qu'elles puissent être réalisées séparément sans doubles emplois. Il serait sans doute préférable de constituer une seule Société internationale de la chanson et de la musique populaires, combinant les deux initiatives recommandées à la C.I.A.P. par le Congrès de Prague: une section pourrait remplir la tâche scientifique de l'Office prévu

par M. Bela Bartok; l'autre pourrait jouer le rôle technique assigné par MM. Parnot et Docgen à la Société dont ils ont étudié le projet. Les deux sections trouveraient de fréquentes occasions de collaborer (par exemple dans la détermination des zones dans lesquelles l'enregistrement phonographique des chansons serait le plus urgent et le plus opportun).

La Sous-Commission voudra bien envisager dans quelle mesure l'Institut International peut être appelé à veiller à la réalisation des vœux exprimés à cet égard par le Congrès de Prague.

Enregistrement cinématographique des danses et coutumes populaires. Echange de films (points D et H des résolutions et vœux.

Le problème qui se pose pour la chanson et la musique populaires se pose également pour les danses et pour certaines manifestations populaires de caractère artistique. Celles-ci comme celles-là sont menacées de disparition et il y a intérêt à en conserver l'image. Ce que l'enregistrement phonographique réalise dans le premier cas, l'enregistrement cinématographique le réalise dans le second cas et le Congrès de Prague a pu apprécier l'importance de quelques films documentaires d'art paysan tchécoslovaque, hollandais et suisse qui ont été présentés au cours des travaux. Il a souhaité que fussent tournés, aussi fréquemment que possible, des films d'une authenticité indiscutable, accompagnés de musique appropriée (films parlants) relatif à des "coutumes populaires dans lesquelles on trouve les apparitions les plus primitives de l'art du mouvement et, tout particulièrement, de celles qui se rapportent au culte".

Pour donner suite à ce vœu, le Bureau de la C.I.A.F. a suggéré qu'une enquête fut entreprise, dans chaque pays, auprès des membres de la Commission des Arts populaires, de façon à

établir un répertoire des films documentaires en question et spécialement de ceux qui pourraient être susceptibles d'échanges. Il y a lieu de croire que ces échanges " mettraient en évidence, à travers les apports et les particularités qui attestent l'originalité des diverses nations, le fond qui leur est commun".

Réunion de la C.I.A.P. Représentation internationale de danses populaires. Concert radiophonique de chansons populaires (points C.E. des résolutions et voeux)

Le Bureau de la C.I.A.P., saisi de diverses demandes de membres a souhaité que la première réunion plénière de la Commission ait lieu au mois de septembre prochain. Des négociations, jusqu'à présent officieuses, permettent d'espérer que cette réunion se fera à l'exposition internationale de Barcelone. Le Bureau a considéré qu'à côté de son ordre du jour administratif (adoption des statuts, rapports divers, etc.,) cette réunion devait avoir un caractère scientifique. Se conformant aux indications données par le Congrès (note de la 1ère section) il a limité les travaux qui seraient présentés à cette occasion à l'étude comparative d'un thème déterminé, observé dans divers pays et à diverses époques. Après discussion, il a choisi le thème suivant : la Danse, la Musique et la Chanson populaires dans leurs rapports avec la vie sociale. Cette étude supposerait des démonstrations chorégraphiques et vocales, illustrant les développements théoriques; elle offrirait l'occasion de réaliser les voeux C et E relatifs aux représentations de danses et aux concerts radiophoniques de chansons populaires.

Les Arts populaires et les Loisirs de l'ouvrier

(Point J des résolutions & voeux)

Les arts populaires ne doivent pas être considérés uniquement comme un sujet d'études rétrospectives. Ils conservent une

valeur actuelle et plusieurs participants au Congrès de Prague ont exposé les moyens qui leur paraissent propres à maintenir en vie certaines manifestations de ces arts, à provoquer en leur faveur un courant de sympathie dans l'opinion publique et à leur faire jouer un rôle dans la vie sociale. C'est dans cet esprit que le Congrès a adopté le vœu que le Bureau International du Travail (auteur d'une proposition conçue dans cet esprit) poursuive, "avec la collaboration de l'Institut International, des Gouvernements, de la C.I.A.P., des administrations publiques, des associations d'éducation populaire, des employeurs et des travailleurs, l'étude comparative des efforts accomplis dans les différents pays pour propager les arts populaires dans les milieux ouvriers".

La Sous-Commission des Lettres et des Arts estimera peut-être utile d'indiquer de quelle manière elle envisage cette collaboration avec le B.I.T. et, s'il ne lui paraît pas opportun de provoquer une réunion des délégués des deux organisations, préparatoire à l'enquête envisagée ci-dessus.

Exposition de Berne

(Point L des résolutions et vœux)

Le Congrès, après avoir eu connaissance des dispositions prises par les Gouvernements du canton de Berne, de la confédération helvétique et par la capitale suisse en faveur de l'organisation de l'exposition des Arts populaires à Berne, en 1934, a exprimé sa gratitude aux autorités qui les représentaient et a manifesté toute sa sympathie à cette entreprise. Il a recommandé à la C.I.A.P. d'en faciliter la réalisation dans toute la mesure du possible.

A la suite de cette décision, s'est réuni à Berne (le 19

- 15 -

janvier) un Comité d'initiative, composé des délégués suisses au Congrès de Prague et des délégués des autorités fédérales, cantonales et municipales bernoises. Ce Comité a nommé une Sous-Commission, dite Comité d'action, qui a pour tâche de préparer les voies devant conduire à la constitution définitive des organes de l'exposition.

Le Comité d'action a tenu sa première séance le 14 Février. Une des questions principales qui se posaient à lui était relative au caractère et à l'étendue de l'exposition. Quels sont les objets qui sont désignés par les mots; arts populaires. Quelle distinction doit-on établir entre cette notion et celle du folklore proprement dit ? Sur quelle étendue géographique doit porter l'effort des exposants ? Le Comité d'action a estimé utile d'avoir une réunion avec le Bureau de la C.I.A.P. En vue de faciliter cet échange de vues, la ville de Berne a adressé au Bureau une invitation à siéger à Berne.

La seconde séance du Bureau de la C.I.A.P., principalement consacrée à l'exposition des Arts populaires de 1934, a donc eu lieu à Berne les 24 et 25 Mai 1929, et la discussion relative à cette question a été préparée et grandement facilitée par un rapport de M. le Prof. Lehmann, Président de la C.I.A.P. (Conclusions de la séance : Annexe E).

Annexe APREMIER CONGRES INTERNATIONAL DES ARTS POPULAIRES

(Prague, octobre 1928)

RÉSOLUTIONS ET VOEUX

Adoptés en séance plénière les 12 et 13 octobre 1928.

A) COMMISSION INTERNATIONALE DES ARTS POPULAIRES.

1. Il est créé une Commission internationale des Arts populaires, comme suite au premier Congrès international des Arts populaires convoqué à Prague par la Société des Nations. Cette Commission restera en contact avec la Commission de Coopération intellectuelle et avec l'Institut international de Paris.

2. La Commission internationale des Arts Populaires est composée des délégués de toutes les nations représentées au premier Congrès, à raison d'un délégué par nation. Le nombre des nations pourra être complété par la suite.

3. Cette Commission choisit dans son sein un bureau de cinq membres.

4. Les attributions et les activités du Bureau et de la Commission internationale des Arts populaires seront déterminés par un règlement ultérieur.

5. Les membres de la Commission des Arts populaires sont invités à constituer un Comité national dans leurs pays respectifs.

°
° °

Les Congressistes présents se sont réunis par nations et ont désigné ceux d'entre eux qui feraient partie de la Commission internationale des Arts populaires. A la suite de cette consultation, la liste suivante a été établie et portée à la connaissance du Secrétariat général :

Allemagne: M. LEHMANN; Autriche : M. HABERLANDT; Belgique : M. MARINUS; Bulgarie : Mme KONSULOVA VAZOVA; Canada : M. G. BOUCHARD; Chili : M. Humberto ALLENDE; Egypte : M. HAUTECOEU; Equateur : M. ZALDUMBIDE; Espagne : M. de HAYOS SAINZ; Etats-Unis d'Amérique : Miss Elisabeth BURCHENAL; Estonie : M. LEINBOCK; France : M. JULIEN; Grande-Bretagne : Miss Maud KARPELES; Hongrie : comte ZICHY; Japon : M. HOMMA; Lettonie : M. BERZINS; Norvège : M. SANDVIK; Pays-Bas : M. SCHRIJNEN; Pologne : M. FICHER; Roumanie : M. TZIGARA-SAMURCAS; Suisse : M. BAUD-BOVY; Tchecoslovaquie : M. HORAK; Ukraine : professeur SVENTIZKY.

Les membres de la Commission internationale des Arts populaires ainsi désignés se sont ensuite réunis et ont élu au scrutin secret les cinq membres qui forment leur bureau. Ont été élus : M. Arthur HABERLANDT, M. HORAK, M. JULIEN, M. LEHMANN et M. SCHRIJNEN.

B) PUBLICATION DES ACTES DU CONGRES. - Méthode géographique.

Voeux présentés à la 1^{re} section par M. Henri FOUILLOIN,
président.

La Section émet les vœux suivants :

I.- Que les Actes du Congrès soient publiés par les soins d'une commission d'experts, avec la collaboration financière de tous les pays représentés au Congrès;

II.- Qu'il soit tenu compte, dans les études de folklore et d'art populaire, des données géographiques; qu'il soit établi à cet égard un plan de travail qui permette d'aboutir à un atlas international des Arts populaires et du folklore;

III.- Qu'il soit publié une bibliographie générale et des archives internationales des Arts populaires; les auteurs d'ouvrages nouveaux pourraient être invités, dans la mesure de leurs disponibilités, à déposer un exemplaire dans un centre de documentation internationale, tel que l'Institut de Coopération intellectuelle;

IV.- Qu'un répertoire général des musées d'Art populaire soit entrepris, par exemple, dans la Revue MOUSEION. Il conviendra de distinguer :

- 1° Les musées régionaux, c'est-à-dire ne concernant qu'une province ou qu'un groupe ethnique particulier;
- 2° Les musées nationaux concernant tout un pays;
- 3° Les musées internationaux concernant des groupes de pays ou de populations;
- 4° Les musées spéciaux, ne réunissant que des séries déterminées, céramique, verrerie, étoffes, etc....

C) REPRESENTATION INTERNATIONALE DE DANSES POPULAIRES.

Vœu présenté à la Section V par M. SUBIRA.

Le premier Congrès des Arts populaires estime qu'il serait particulièrement intéressant, pour encourager la conservation de traditions en voie de disparition, de donner à une date prochaine, dans une représentation de caractère international, une sélection de danses et de chants populaires caractéristiques exécutés en costume national avec accompagnement des instruments nationaux.

D) ENREGISTREMENT CINEMATOGRAPHIQUE DE DANSES ET COUTUMES

POPULAIRES. - Vœu présenté par le Dr. Laslo LAJTHA
à la Section V.

Le premier Congrès des Arts populaires, reconnaissant l'intérêt que présente la conservation des danses et chants populaires menacés de disparition, émet le vœu :

- 1° Que les danses soient enregistrées cinématographiquement, de préférence avec la musique appropriée, par film-parlant;
- 2° Que les films d'une authenticité indubitable ainsi obtenus soient mis à la disposition des divers instituts et musées, par les soins d'un Comité international;

3° Que l'on enregistre et reproduise par le film les coutumes populaires dans lesquelles on trouve les apparitions les plus primitives de l'art du mouvement et tout particulièrement celles qui se rapportent au culte.

Le Congrès insiste sur le caractère particulier de cette réunion de documents d'art populaire.

E) CONCERT RADIOPHONIQUE DE CHANSONS POPULAIRES

Voeu présenté par la Princesse CANTACUZENE à la Section IV.

Le Congrès émet le voeu que soit organisée, dans un avenir proche, une grande manifestation radiophonique internationale.

Au cours de ce concert, les exemples les plus caractéristiques de la chanson populaire dans le monde entier seraient diffusés et transmis par relais au plus grand nombre possible de postes des divers pays.

L'Institut international de Coopération intellectuelle et l'organisme permanent créé par le Congrès sont chargés d'organiser cette manifestation.

F) ETUDE SCIENTIFIQUE DE LA CHANSON POPULAIRE.

Voeu présenté par M. le Professeur BELA BARTOK à la Section IV.

Le Congrès juge nécessaire la création par la Commission internationale des Arts populaires et dans le cadre de l'Organisation de Coopération intellectuelle d'un office qui aurait pour mission de coordonner tous les efforts poursuivis pour assurer l'étude scientifique de la chanson populaire.

Il procéderait, selon la méthode scientifique, à l'édition d'une bibliographie des études parues sur la musique populaire et se préoccuperait de la rédaction d'un bulletin consacré au folklore musical.

G) MUSEES D'ART POPULAIRE

Voeu présenté par l'Office international des Musées au Groupe B.

Le Congrès international des Arts populaires considère que l'organisme qui continuera ses travaux doit apporter une attention spéciale aux musées d'Art populaire. Il croit, notamment, qu'une propagande active doit être faite pour provoquer la création de musées en plein air, dans lesquels le public peut prendre plus directement contact avec les manifestations du sens artistique populaire; il est désirable qu'y soient données des auditions de musique et de chansons, des séances de danses et des fêtes populaires qui auraient autant que possible un caractère international dans l'esprit qui a présidé aux travaux du Congrès.

Le Congrès considère, d'autre part, qu'une organisation systématique d'échanges d'objets et de personnel doit être étudiée. L'attention de l'Office international des Musées de la Société des Nations, doit être spécialement attirée sur ce point important.

H) ECHANGE DE FILMS D'ART POPULAIRE

Voeu adopté en séance plénière
le 13 octobre.

Après avoir pris connaissance de deux parties des films de l'Art populaire en Hollande : "La décadence des costumes et de l'Art populaire dans l'île de Marken à cause de l'assèchement du Zuiderzee" et "Le combat entre saint Georges et le Dragon au village de Beesel", présentés au congrès international des Arts populaires par MM. D.J. VAN DER VEN, délégué officiel de la Hollande, le Congrès insiste sur la nécessité de suivre l'exemple hollandais dans tous les pays réunis dans la Société des Nations et de rendre possible un échange de films d'art populaire pour que dans les différents pays affiliés à la Société des Nations soient représentés ces films qui mettront en évidence, à travers les apports et les particularités qui attestent l'originalité des diverses nations, le fond qui leur est commun.

I) ARCHIVES INTERNATIONALES DES ARTS POPULAIRES.

Voeu présenté au groupe A par M. STRANSKY.

Le premier Congrès des Arts populaires estime qu'il serait particulièrement utile pour l'étude de l'art populaire de proposer l'organisation d'un centre international d'archives de l'Art populaire à la Commission internationale des Arts populaires. Ce centre d'archives pourrait avoir les attributions suivantes :

- 1°- Etablir et tenir régulièrement à jour la liste des monuments importants concernant l'art populaire;
- 2°- Recueillir des photographies et en tirer des clichés;
- 3°- Donner un aperçu des sujets auxquels se consacrent les différents savants, le publier dans un périodique afin que les historiens de l'Art populaire soient au courant des recherches de leurs collègues de tous les pays;
- 4°- Etablir un index détaillé des publications spéciales;
- 5°- Suivre les études faites dans des langues peu connues et en publier l'essentiel dans le périodique;
- 6°- Simplifier la terminologie;
- 7°- Dresser un catalogue des films, des disques, etc., avec les adresses de leurs dépositaires.

Le siège de ce centre d'archives pourrait être soit Paris, soit Prague.

J) LES ARTS POPULAIRES ET LES LOISIRS DE L'OUVRIER.

Voeu présenté au Groupe B par le Bureau international du Travail.

Convaincu que les Arts populaires et, en particulier, les Arts appliqués méritent de jouer un rôle de premier plan dans les loisirs des travailleurs tant des villes que des champs;

Connaissant les efforts multiples accomplis par les Gouvernements et les diverses administrations publiques, par

les associations de tous ordres, et, notamment, par les associations pour la défense du folklore ainsi que par de nombreuses initiatives individuelles pour encourager le développement des Arts populaires chez les travailleurs urbains et ruraux en vue de leur procurer une distraction saine et élevée;

Constatant que ces efforts diffèrent considérablement avec les lieux et avec les organisations et qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que tous fussent collationnés, étudiés et comparés, afin que chacun puisse bénéficier de l'expérience de tous :

Emet le voeu :

Que le Bureau international du Travail poursuive avec la collaboration de l'Institut international de Coopération intellectuelle, des Gouvernements, de la Commission internationale des Arts populaires, des administrations publiques, des associations d'éducation populaire, des employeurs et des travailleurs, l'étude comparative des efforts accomplis dans les différents pays pour propager les Arts populaires dans les milieux ouvriers, et recherche les moyens propres à faciliter, à intensifier et à rendre encore plus efficaces ces efforts par la Coopération internationale.

K) SOCIÉTÉS NATIONALES D'ART POPULAIRE .

Voëu présenté en séance plénière par la délégation japonaise.

Le Congrès émet le voeu que les Commissions nationales de Coopération intellectuelle des pays qui n'ont pas encore des Sociétés d'Art populaire s'efforcent d'en organiser.

Il émet le voeu que les Gouvernements des pays participants accordent leur appui et leur aide aux Sociétés d'Art populaire de leur pays par l'intermédiaire des Commissions nationales de Coopération intellectuelle.

L) EXPOSITION DE BERNE.

Voëu adopté en séance plénière le
13 octobre.

Le premier Congrès international des Arts populaires, réuni à Prague, prend acte, dans sa séance plénière, de la déclaration de la Délégation suisse. Celle-ci annonce que son Gouvernement est disposé à réaliser la première exposition internationale des Arts populaires à Berne, aux conditions formulées et à la date prévue dans la déclaration mentionnée ci-après. Le Congrès accueille cette initiative avec une vive satisfaction et demande aux délégués des divers Etats d'intervenir énergiquement auprès de leurs Gouvernements pour obtenir leur collaboration active à l'exposition de Berne, par l'envoi d'objets ressortant de l'Art populaire.

Le Congrès voit dans une telle exposition un moyen indispensable et puissant pour atteindre le but qu'il poursuit. Il exprime à la Confédération suisse, tout particulièrement à la Ville de Berne, ses voeux chaleureux pour la réussite de l'entreprise. Il demande instamment aux Comités nationaux des Arts populaires de seconder la ville de Berne avec tous les moyens dont ils disposeront, dans la mise en oeuvre de cette grande manifestation.

Déclaration.

La ville de Berne, d'accord avec les Gouvernements du Canton de Berne et de la Confédération Suisse, et s'appuyant sur les décisions du Conseil et de l'Assemblée de la Société des Nations, du mois de septembre 1927, maintient son offre d'organiser une exposition internationale des Arts populaires et s'engage à réaliser cette exposition, les conditions suivantes étant bien établies :

a) Le présent Congrès déclare approuver le choix de Berne comme ville d'exposition, ainsi que l'année 1934, prévue pour cette manifestation;

b) L'organisation d'une exposition d'Arts populaires doit pouvoir compter sur la participation active des divers Etats intéressés;

c) Ces divers Etats contribuent au succès moral et matériel de l'Exposition, par un choix judicieux et sélectionné des objets à exposer et en prenant les mesures nécessaires pour que l'Exposition puisse avoir lieu sur le terrain disponible et dans les limites d'un budget dont une entreprise semblable puisse assumer la responsabilité.

Cette déclaration est faite sous la réserve que les autorités constitutionnelles du pays, c'est-à-dire la Confédération Suisse, le Canton de Berne et la Municipalité de Berne, ratifient le projet d'Exposition et votent les crédits nécessaires à sa mise sur pied.

M) RAPPORTS AVEC LES SOCIÉTÉS LOCALES D'ART

POPULAIRE

Voeu présenté par MM. Tsigara SAMURCAS et Georges BOUCHARD.

Considérant que l'Art rustique tend à disparaître sous la poussée croissante de l'industrie et de la civilisation urbaine, le Congrès émet le vœu que les sociétés de protection des Arts villageois développent leur activité, entrent en rapports avec la Commission internationale des Arts populaires et prennent toutes mesures utiles pour maintenir la vitalité de ces arts qui caractérisent le génie des peuples et les traditions dont ils peuvent à bon droit être fiers.

N) ENREGISTREMENT PHONOGRAPHIQUE DE LA CHANSON POPULAIRE

Voeu présenté par M. H. PERNOT à la
Section IV.

La plupart des chants et mélodies populaires sont en voie de disparition. Leur conservation est d'une grande importance pour la Science et pour l'Art. Le Congrès recommande instamment aux divers gouvernements de faire procéder à leur enregistrement phonographique dans le plus court délai possible. Les notations, si parfaites qu'elles soient, ne sauraient remplacer l'enregistrement phonographique. Ce dernier doit se présenter sous forme de disque et non de cire.

Il sera créé, à la suite du premier Congrès des Arts populaires tenu à Prague et en liaison avec la Commission internationale des Arts populaires, une Société internationale de la musique populaire, dont le but sera de favoriser et de coordonner les efforts en vue de l'enregistrement et de la publication de ces chants et mélodies.

ANNEXE B.PROJET DE STATUTS DE LA COMMISSION INTERNATIONALEDES ARTS POPULAIRES

(C.I.A.P.)

Titre I.B u t de la Commission internationale des Arts populaires .ARTICLE I.-

"Conformément aux résolutions du Congrès international des Arts Populaires, tenu à Prague du 7 au 13 octobre 1928, sur l'initiative de la Société des Nations, il est créé au siège de l'Institut international de Coopération intellectuelle une Commission internationale des Arts populaires (C.I.A.P.) qui doit rester en contact permanent avec la Commission et l'Institut international de Coopération intellectuelle".

ARTICLE II.-

La C.I.A.P. a pour objet l'étude, la défense et l'encouragement des arts populaires de tous les pays.

Titre IICOMPOSITION DE LA C.I.A.P.ARTICLE III.-

La C.I.A.P. est composée : 1) de membres actifs, 2) de membres correspondants.

Les membres actifs sont : a) les délégués désignés par le Congrès de Prague et en cas de vacances leurs successeurs présentés par leur Commission nationale des Arts populaires et agréés par le Bureau; b) les délégués des pays non représentés au Congrès de Prague après agrément du bureau et de la C.I.A.P.

Chacun des membres actifs de la C.I.A.P. a pour tâche de veiller à la constitution d'une Commission nationale des arts populaires dans son pays. Il la représente à la C.I.A.P.

La C.I.A.P. pourra admettre, en qualité de membres correspondants, des associations ou des personnalités non affiliées aux Commissions nationales des arts populaires.

Aux assemblées de la C.I.A.P., seuls les membres actifs ont droit de vote, à raison d'une voix par pays représenté. Les membres correspondants n'ont que voix consultative.

ARTICLE IV.-

La qualité de membre actif se perd :

1) par démission notifiée au secrétariat par lettre recommandée;

2) par radiation prononcée par la C.I.A.P. aux deux tiers des voix, sur la proposition du Bureau, de la Commission nationale des arts populaires intéressée, ou à la demande d'un tiers des membres de la C.I.A.P. Dans ce dernier cas, la demande doit être formulée au Secrétariat par lettre recommandée deux mois avant l'Assemblée plénière; le Bureau sera appelé à donner son avis à l'Assemblée.

ARTICLE V.-

Les membres recevront sans distinction de catégorie, le service régulier des bulletins de la C.I.A.P. Ils participeront de plein droit à toutes les manifestations publiques d'activités de la C.I.A.P.

Titre III.

ADMINISTRATION DE LA C.I.A.P.

ARTICLE VI.-

La C.I.A.P. est dirigée par un Bureau composé de cinq membres élus, au scrutin secret, par la C.I.A.P. pour une période de trois ans. Leur mandat n'est renouvelable que pour une seconde période de trois ans.

Le Bureau a pour mission de prendre toutes les mesures utiles pour réaliser les résolutions et les vœux adoptés par

les Congrès ou par la C.I.A.P. et d'une façon générale, toutes les initiatives conformes à l'art. II des présents statuts. Il fait appel, par l'intermédiaire des membres de la C.I.A.P. aux Commissions nationales, afin d'obtenir d'elles le plus large concours.

Le Bureau procède lui-même à l'élection de son président et à la désignation de son secrétaire. En vue de donner une forme concrète à la résolution inscrite au paragraphe I de première résolution adoptée au Congrès de Prague, le secrétaire sera choisi d'accord avec le Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle.

Le Bureau pourra s'assurer chaque fois qu'il le jugera utile, la collaboration de telle personnalité scientifique qui lui paraîtra qualifiée et dont les avis seront purement consultatifs.

ARTICLE VII.-

Le Bureau se réunit au minimum deux fois par an à des dates fixées par son Président. Cette réunion a lieu en principe au siège social.

En dehors des séances du Bureau et de la C.I.A.P. le Président en fonction a le droit de recourir pour le règlement des questions urgentes au vote par correspondance.

ARTICLE VIII.-

La C.I.A.P. se réunit tous les ans en séance plénière. Elle sera convoquée par les soins du Bureau. Une session extraordinaire peut toujours être convoquée, lorsque le Bureau le juge nécessaire, ou lorsque la majorité des membres actifs l'y ont invité par écrit.

Le Bureau fixe le lieu, la date et l'ordre du jour des séances plénières de la C.I.A.P. Les propositions relatives aux points à inscrire doivent parvenir au Secrétariat six

semaines au moins avant la réunion de la Commission.

La C.I.A.P. fixe en séance plénière le lieu, la date et l'ordre du jour des Congrès.

Un membre empêché de prendre part à une réunion du Bureau ou de la C.I.A.P. a le droit de désigner un suppléant qui sera ainsi substitué dans son mandat.

ARTICLE IX.-

La gestion des ressources financières de la C.I.A.P. est confiée à l'Institut international de coopération intellectuelle. Les dépenses sont ordonnancées par le Président du Bureau ou par son délégué. Le Secrétaire présente à ce sujet un rapport annuel au Bureau de la C.I.A.P.

Titre IV.

MODIFICATIONS AUX STATUTS.

ARTICLE X.-

Les modifications aux statuts doivent être proposées à la C.I.A.P. réunie en séance plénière par le Bureau ou par un tiers des membres actifs. Toute proposition dans ce sens devra, pour être acquise, réunir les voix des deux tiers des membres actifs de la C.I.A.P.

ANNEXE C.TABLE DES MATIERES PROVISOIRE

des

ACTES ET MEMOIRES DU 1^{er} CONGRES INTERNATIONAL DES ARTS POPULAIRES

(Prague, octobre 1928)

VOLUME I.PRÉFACE, par M. Henri FOCILLON.CONGRES DE PRAGUE, COMPTE RENDU, DOCUMENTS :I.- SÉANCE PLÉNIÈRE.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Essai de définition de l'Art populaire... | par Dr. G.H. LUQUET
(France) |
| L'Art Primitif | " Dr. G.H. LUQUET
(France) |
| Les problèmes fondamentaux de l'étude
des Arts populaires. | " Adolphe SPAMER
(Allemagne) |
| Les principes constructifs et logiques
du génie artistique populaire | " Josef VYDRA
(Tchécoslovaquie) |
| Les tendances artistiques dans le tra-
vail populaire en Europe. | " Prof. Dr. Arthur
HABERLANDT
(Autriche) |
| L'Art populaire et la préhistoire | " Prof. HAHNE
(Allemagne) |
| Relations entre l'art populaire et
l'art monumental. | " Dr. V. FABIAN
(Tchécoslovaquie) |
| Art populaire ou art paysan ? | " Ab. Tzigara
SAMURCAS (Roumanie) |
| Les Arts populaires et l'utilisation
des Loisirs de l'Ouvrier. | " M. KOSE (B.I.T.) |
| Projet d'organisation d'archives Inter-
nationales pour l'archéologie artistique
et populaire. | " Dr. Antonin
STRANSKY,
(Tchécoslovaquie) |
| Suggestions relatives à une enquête in-
ternationale sur les arts populaires. | " Mrs. Mary E.
DEGNAM (Canada) |

- Les Arts populaires dans la vie sociale et dans l'enseignement. Dr. Alex KUTHY-TEREY (Hongrie)
- Le Folklore musical à l'Ecole Rafael BENEDITO (Espagne)
- Buts et Méthode d'une étude musicale des chansons populaires Prof. Dr. Hans HERSMANN (Allemagne)
- Projet d'organisation d'un enregistrement méthodique des chants et mélodies populaires. H. PERNOT (France)
- L'importance de la Bibliothèque phonétique de Berlin pour la création du Musée international de la Musique et de la Chanson populaires. Prof. Wilhelm DOEGEN (Allemagne)
- Projet d'archives internationales de la chanson et de la musique populaires. M. Alex TEREY-KUTHY (Hongrie)
- L'organisation de l'American Folk Society. Mme Elisabeth BURCHENAL (Etats-Unis)
- Causes de la décadence du chant populaire en Vieille Castille et moyens d'y remédier. Don Gonzalo CASTILLO HERNANDEZ (Espagne)
- La reconnaissance et l'utilité des Arts populaires en Espagne. Angel VEGUE Y GOLDONI (Espagne)
- La renaissance du chant et de la danse populaires. Douglas KENNEDY (Grande-Bretagne)
- Une exposition permanente et une exposition temporaire de broderies espagnoles à Madrid. Manuel BLOSSIO (Espagne)
- Le "Dansk Folkmuseum" et l'Art populaire en Danemark. Sorgen OLRİK (Danemark)
- Le Musée d'art populaire lorrain. Charles SADOUL (France)
- L'Art populaire grec. Mme Angélique HADJIMICHALI (Grèce)
- L'Art populaire à Bali (Indes néerlandaises) P.A.J. POOJEN (Pays-Bas, Indes Néerlandaises)
- La décadence des costumes et de l'art populaire dans l'île de Marken à cause de l'assèchement du Zuidersee A.A.G. van Erven DORENS (Pays-Bas)
- Le Musée d'Art populaire des Pays-Bas. A.A.G. VAN Erven DORENS (Pays-Bas)

Causes du dépérissement de l'art populaire en Roumanie.

Al. TZIGARA-SAMURCAS
(Roumanie)

Le Musée d'Art populaire valaque à Roznoke (Moravie)

Boheemio JARONEK
(Tchécoslovaquie)

Le travail domestique en Suède.

G. LEURVEN (Suède)

L'art populaire de la grande Suisse au XVIIIe siècle.

E. DE MANDACH
(Suisse)

Le Skansen, Musée en plein air (Stockholm)

Sigurd ERIXON (Suède)

Les origines de l'intérêt de l'Europe occidentale pour l'ethnographie des territoires ukrainiens occidentaux.

Dr. Ivan BRYK (Ukraine)

SECTION I.-

Une méthode pour l'étude des costumes populaires: son application à l'Exposition du costume régional de 1924.

Prof. Dr. de HOYO SAINZ
(Espagne)

Les costumes populaires espagnols d'après les zones et régions.

Prof. Dr. de HOYO SAINZ
(Espagne)

La Chanson en Espagne des zones et régions.

Melle Lucia de HOYO SANCHO
(Espagne)

La décadence des arts populaires de l'Equateur.

Luis F. VOLOZ (Equateur)

L'Evolution des Arts populaires de l'Equateur.

Prof. Dr. Max UPLE
(Equateur)

Origines de l'art populaire tchécoslovaque.

Prof. Dr. Ant. MATJCEK
(Tchécoslovaquie)

Matériaux d'ethnographie historique dans l'ethnographie byzantine médiévale des Slaves balkaniques.

Dr. Antonin STRANSKY
(Tchécoslovaquie)

Origines de la céramique populaire d'Alsace, spécialement des ateliers de Soufflenheim et de Betschdorf.

F.A. SCHAEFFER (France)

Survivances de la préhistoire dans l'art du paysan roumain.

Prof. Al. TZIGARA-SAMURCAS
(Roumanie)

Principes de croyances dans l'ornementation populaire polonaise.

Prof. Adam FISCHÉ

Les idées préhistoriques dans le folklore russe.

Ivan LIPIN
(Tchécoslovaquie)

Indications sur la division historique de l'art populaire ukrainien.

I. SWIENRIRKY.
(Ukraine)

- Les arts mineurs dans l'Equateur du XVIIe siècle à nos jours. José Gabriel NAVARRO (Equateur)
- Les caractères de l'art populaire en Espagne. Angel VEGUE Y GOLDONI (Espagne)
- Quelques notes sur la maison asturienne. Constantino CABAT (Espagne)
- L'art populaire estonien F. LEINBOCK (Estonie)
- L'Art populaire en Auvergne. Joseph DERAYMARD (France)
- L'Art populaire du Sundgau (Ht.Rhin) E.G. WERNER (France)
- L'Art populaire hongrois. Comte Etienne ZICHY (Hongrie)
- SECTION II.-
- La maison paysanne comme expression de l'art populaire. Prof. Dr. LEHMANN (Allemagne)
- Les bijoux de jais dans le nord-ouest de l'Espagne. José FERNANDEZ (Espagne)
- Les agrafes en métal portées par les montagnards des Carpathes occidentales. Dr. W. ANTONIEWICZ (Pologne)
- Les bronzes religieux populaires anciens. Prof. Luis PEREZ BUENO (Espagne)
- La maison navarraise. Prof. Leoncio URABAYEN (Espagne)
- Les cheminées sarrazines de la Bresse. G. JANTON (France)
- La maison rurale asturienne. Florencio Martinez OTORNER (Espagne)
- L'architecture populaire dans le district de Przemysl. Karimierz M. OSINSKI (Pologne)
- L'architecture paysanne, le mobilier et les objets d'art populaire au Japon. M. M.K. SATO et KON (Japon)
- La Maison lettone. M. le Docteur P. KUNDZIN (Lettonie)
- La Sculpture indigène au Canada. Miss Katherine WALLIS (Canada)
- Les aiguilles en bois à tricoter des bergers et des paysans dans le "Peel" comme objets d'art populaire néerlandais. Dr. W.P.A. SMIT (Pays-Bas)
- La ferronnerie populaire en Estrémadure et en Andalousie. Pedro Miguel de ARTIANO (Espagne)

- La peinture rustique de la Suède. Sigurd ERIXON (Suède)
- L'évolution architecturale de la construction en bois. Dr. K. KUHN (Tchécoslov.)
- La genèse et l'évolution des formes, des tours et des clochers de bois en Ukraine. V. SITCHYNSKY (Ukraine)
- Les survivances gothiques dans l'architecture de bois dans l'art religieux ukrainien. Prof. D. ANTONOVITCH (Ukraine)
- L'architecture chez les Maoris. Mme STAPLES-BROWNE (Gde-Bretagne)
- L'art populaire de la faïence en Tchécoslovaquie) Karol CERNOHOVSKY (Tchécoslovaquie)
- La décoration populaire en Castille. Fr. PEREZ DOEZ (Espagne)
- L'art populaire letton. V. PENDEROTS (Lettonie)
Ed. PEAGLE id.
- L'Art populaire slovaque. Prof. Joseph VYDRA (Tchécoslovaquie)
- La peinture abyssinienne Prof. Dr. Adolph GROHMANN (Ethiopie)
- L'art néo-calédonien. Prof. Dr. G.H. LUQUET (France)
- L'art populaire en Norvège. Gisle MIDTTUM.
- Les arts populaires traditionnels du Canada. Mrs. Mary E. DIGNAM (Canada)
- L'état actuel des arts populaires dans les Indes néerlandaises. P.A.S. MOOJEN (Indes néerlandaises)
- L'art chez les populations indigènes du Congo belge. M. DE JONGHE (Congo belge)
- Zones ethnographiques de l'ornementation dans les costumes populaires espagnoles. Prof. Dr. Luis de HOYOS-SAINZ (Espagne)
- Quelques motifs préhistoriques et primitifs dans l'art populaire ukrainien. Jean RAKOXSZY (Ukraine)
- La rosace dans l'ornementation polonaise. Eustachy WASILKOWSKI (Pologne)
- Les symboles dans l'ornementation slave populaire. Mme Catherine de KLETNOFF (Russie)
- Origines de l'art populaire russe. Prof. SAKHANEFF (Russie)
Sujets culturels dans les dessins populaires.

- L'Art populaire en Alsace. La survi-
vance et l'origine de quelques orne-
ments géométriques.
- Les mascarons sculptés dans l'archi-
tecture paysanne de l'Oberland ber-
nois.
- Quelques nouvelles techniques d'art
populaire en Slovaquie morave.
- L'Art populaire à Salamanque.
- L'évolution de l'ornement brodé du
costume dans la région de Brastilava
pendant les soixante dernières années.
- La stylisation des motifs végétaux
et animaux dans la broderie paysanne
tchécoslovaque.
- L'ornementation des combles et les
ornements du toit chez les Slaves.
- La cuisine et ses ustensiles dans
les Asturies orientales.
- La maison et son ameublement dans
la région de Audevalo.
- Quelques mots sur l'art populaire
asturien.
- Les voitures sculptées et peintes
des Pays-Bas.
- Les chars de Branosera (Palencia)
- L'art des pasteurs hongrois
- La Hollande et les Hollandais
d'après les anciens moules à gâteaux
de la Saint-Nicolas.
- La production artistique en bois
chez les Kurpie.
- Les Bijoux des Maoris
- Colliers indonésiens.
- Les bijoux galiciens des XVIIIe
et XIXe siècles.
- Les instruments en bois décorés
des Asturies.
- La faïence de Fajalanza (Grenade)
- Adolphe RIFF (France)
- Th. DELACHAUX (Suisse)
- Dr. Jan HUSEK (Tchécoslo-
vaquie)
- Le Père César MORAN BARDON
(Espagne)
- Dr. V. PROZÄK (Tchécoslo-
vaquie)
- Mme Renata TYRSOVA
(Tchécoslovaquie)
- Dr. Alfred BACHMANN
(Pologne)
- Melle Prof. Rumualda AJUSO
(Espagne)
- Melle Prof. Manuela
BORRERO Y PERRAL (Espagne)
- Constantino CABAT
(Espagne)
- A.A.G. VAN ERVEN DORENS
(Pays-Bas)
- Rafael NAVARRO (Espagne)
- Charles VISKY (Hongrie)
- Melle Dr. C. Catherine
VAN DER GRAFT (Pays-Bas)
- Adam CHETNIK (Pologne)
- Mme STAPLES-BROWNE
(Grande-Bretagne)
- Dr. J.C. HUYSER (Indes
néerlandaises)
- Pedro Miguel de ARTINANO
(Espagne)
- José Luis FERREIRO
(Espagne)
- Dr. Manuel GOMEZ MORENO
(Espagne)

- La céramique populaire de Palencia. Dr. Rafael NAVARRO (Espagne)
- La céramique populaire dans la province de Tolède. Melle Prof. Jesusa MARTINEZ CABRERA (Espagne)
- La céramique peinte contemporaine dans les villages ukrainiens. V. SCERBAKIVSKYJ (Ukraine)
- Les tuiliers de Llanes (Asturies) Fernando Carrera y DIAZ DE IBARGUEN (Espagne)
- Les "cougous" d'angle des tuileries d'Argonne. G. CHENET (France)
- Les canoes de guerre et de pêche chez les Maoris. Mme STAPLES-BROWN (Grande-Bretagne)
- L'ornementation des oeufs de Pâques chez les Roumains. Artur GOROVEI (Roumanie)
- Les icônes sur terre en Transylvanie Ion MUSLEA (Roumanie)
- SECTION III.-
- Les grilles (peignes) à tisser des rubans dans la région asturienne. Pedro Miguel de ARTIANO (Espagne)
- L'imagerie populaire française du XVe siècle au Second Empire. Pierre Louis DUCHARTRE (France)
- Les découpures de papier. Prof. Eugenjusk FRANKOWSKI (Pologne)
- Les motifs décoratifs dans les costumes populaires espagnols. Melle Jacinta GARCIA HERMANDEZ (Espagne)
- Le costume espagnol. Ses variations et usages. Melle Maria de Carmen GUTIERREZ-MARTIN (Espagne)
- L'ornementation des vêtements extérieurs (applications et broderies) Melle Jacinta GARCIA HERMANDEZ (Espagne)
- Le costume populaire en Catalogne. Manuel ROCAMORA (Espagne)
- Le costume du Nord de l'Espagne. Melle Francisca VELA (Espagne)
- Mantelets et coiffures dans le costume de Galice. Melle Prof. Elena GORALO BLANCO (Espagne)
- Le costume de berger en Espagne. Melle Francisca VELA (Espagne)
- Le vêtement populaire en Castille; Le costume de Grijota. Rafael NAVARRO (Espagne)
- León, l'un des foyers du costume régional espagnol. Melles Julia GOMEZ OLMEDO et Teresa RECAS (Espagne)

- Les costumes de la province de Salamanque.
- Le costume populaire de Hecho et de Areso.
- Les costumes serranos andalous
- Le costume serrano.
- L'évolution des vêtements du buste chez l'homme.
- Les costumes populaires de la province de Zamora; vêtements de Carvajales et Alisk.
- Les chevelures et coiffures en Espagne.
- Le costume des paysans japonais.
- Le costume national letton.
- Les costumes populaires allemands en Slovaquie.
- La décoration du costume paysan.
- Le costume à superstition.
- Le costume national bulgare.
- La broderie dans les costumes populaires hongrois.
- La civilisation paysanne du Schleswig Holstein au XVIIe siècle; un domaine inexploré de l'histoire des arts populaires.
- Les fils tirés et broderies de Lagartera.
- Les dentelles anciennes de Arbos de Panades.
- Quelques filets typiques espagnols.
- L'art de la dentelle au fuseau en Catalogne.
- Les dentelles espagnoles.
- José Luis MARTIN SIMENEZ
- Ricardo del ARCO Y GARAY (Espagne)
- Melles Isavel del CASTILLO et Marasillas SEGURA (Espagne)
- Melles PATROCINO MARTINEZ Simenes et Carmen CAPRINTERO (Espagne)
- Melle Maria del Carmen GUTIER REZ MARTIN (Espagne)
- Rafael NAVARRO (Espagne)
- Melle NIEVES DE HOYOS (Espagne)
- SATO et KON (Japon)
- Ed. PEAGLE (Lettonie)
- Dr. Josef HANIKA (Tchécoslovaquie)
- Mme Renata TYRSOVA (Tchécoslovaquie)
- Priv. Doz. Dr. Gustav JUNGBAUER (Tchécoslovaquie)
- Mme Elisabeth KONSULOVA VARZOVA (Bulgarie)
- Etienne GYORFFY (Hongrie)
- Dr. STIERLING (Allemagne)
- Mme Teresa IZQUIERDO DE VARELA (Espagne)
- Melle Adelaida Maria TREPAL Y MASSO. (Espagne)
- Melle BENITA ALBAJAR (Espagne)
- Mme Adelaide FERRE DE RUIZ NARVAEZ. (Espagne)
- Melle Mercédès CANDEVILLA (Espagne)

- La broderie paysanne danoise
Elna MYGDAL (Danemark)
- L'art textile chez les Maoris.
Mme STAPLES-BROWNES (Grande-Bretagne)
- La technique textile dans les arrondissements de Wilno, Nowogrodek, Brzeese.
Melle Vivi SYLWAN (Suède)
- L'art textile calabrais et l'utilisation des couleurs végétales.
Umberto ZAONOTTI (Italie)
- Tatouages maoris.
Mme STAPLES-BROWNE (Grande-Bretagne)
- Le métier vertical à Burgos (Espagne)
Mme Barabra AITKEN (Grande-Bretagne)
- Le linge de maison et de culte dans la région basque.
Melle Prof. Elena TUDURI (Espagne)
- La broderie des Indiens au Nouveau Mexique.
Melle Elsie N. LOUDON (Etats Unis)
- Etude historique et artistique des broderies populaires de Ségovie.
Melles Maria Concepcion et Maria PAZ ALFAYA Y LOPEZ (Espagne)
- Les anciens kilims en Pologne et en Ukraine.
Prof. Dr. Stefan SZUMAN (Pologne)
- Vieux tapis ukrainiens.
V. SCERBAKIVSKYI (Ukraine)
- SECTION IV.-
- Bibliographie du Folklore musical espagnol.
Eduardo MARTINEZ TORNER (Espagne)
- Les recherches sur le Folklore musical en Hongrie
Prof. BELA BARTOK (Hongrie)
- Les études récentes concernant les instruments de musique.
Prof. H. TANABE (Japon)
- La musique populaire anglaise.
M. Douglas KENNEDY (Grande-Bretagne)
- Sur la structure des systèmes de gemmes.
Dr. Siegfried NADEL (Autriche)
- La musique aborigène et populaire de l'Equateur.
M. Sixto M. DURAN (Equateur)
- Recherches sur la musique des Incas.
M. TRASVERSARI (Equateur)
- Musique et danses du Highland écossais et des Iles Hébrides.
Mme KENNEDY-FRASER (Grande-Bretagne)
- Etude sur la musique maya
Jésus CASTILLO (Guatemala)

- La musique populaire hongroise
 Considérations sur la musique populaire du Japon.
- La musique populaire chilienne
 Etude sur la musique javanaise actuelle.
- Notation de la musique populaire grecque de l'antiquité à nos jours.
- La musique populaire du 17^e siècle en Autriche.
- Les formations anciennes et nouvelles dans les mélodies populaires ukrainiennes.
- Musique vocale et instrumentale chez les Maoris.
- La musique populaire roumaine.
- La musique et la chanson populaire en Norvège.
- La préesthétique de la chanson populaire, sa source, son but, ses lois.
- Notes bibliographiques pour l'étude du chant populaire en Vieille Castille.
- Les études du professeur O. Hostinsky sur la chanson populaire tchèque.
- L'état actuel de l'étude des chansons populaires en Tchécoslovaquie.
- Primitivité, évolution et style de la chanson populaire.
- Modalité, forme, système et harmonie dans les chansons types de la Vieille Castille.
- Théorie sur la chanson populaire slovaque.
- La mélodie de la chanson populaire allemande en Tchécoslovaquie.
- Les motifs mythologiques solaires et lunaires dans la chanson de Noël ukrainienne.
- Dr. Ladislav LAYTHA (Hongrie)
- M^{mes}. K. Fujii, N. Origuchi et Y. Kodera (Japon)
- Umberto ALLENDE (Chili)
- Dr. J. Kunst (Indes néerlandaises)
- Prof. Const. A. PRACLIN (Grèce)
- Dr. Paul NETTL (Tchécoslovaquie)
- Pr. Philarète KOLESSA (Ukraine)
- M^{me} STAPLES-BROWNE (Grande-Bretagne)
- M. Tibério BREDICCANU (Roumanie)
- Dr. O.M. SANDUIK (Norvège)
- M. L. KUBA (Tchécoslovaquie)
- Don GONZALO CASTILLO HERNANDEZ (Espagne)
- Prof. Dr. Z^d. NEJELDEY (Tchécoslovaquie)
- Prof. Dr. JIZI HORAKI (Tchécoslovaquie)
- Emile RIEGLER DINN (Roumanie)
- Don Gonzalo CASTRILLO HERMANDEZ (Espagne)
- Prof. Dr. Dobr. OREL (Tchécoslovaquie)
- Dr. Sultus Saniczek/ Walter HEMEL
- Prof. Dr. Alexandre KOLESSA (Tchécoslovaquie)

- La chanson populaire de l'Europe orientale.
- Emile RIEGLER-DINN (Roumanie)
- Historique et état actuel des recherches sur la musique populaire roumaine.
- Dr. Tibérius BREDIDEANO (Roumanie)
- Romances, couplets, danses et autres divertissements dans le Haut Aragon.
- Ricardo de ARCO Y GARAY (Espagne)
- Détails folkloriques d'un village de Tolède (Chansons et danses)
- Dr. CASTRO MARTIN GONSALEZ (Espagne)
- Les "Goigs" ou "Garos" (Poèmes religieux chantés).
- M. Valerio SERRA Y DOLDU (Espagne)
- La chanson de noce dans la province de Leon.
- Melle Felisa de LAS CUEVAS (Espagne)
- Chants populaires anglais.
- Douglas KENNEDY (Grande-Bretagne)
- La chanson populaire grecque - Antiquité, Moyen Age - Temps modernes.
- Const. A. PRACHOS (Grèce)
- La chanson populaire de l'îlot linguistique de Spis en Slovaquie.
- Dr. Friedrich REPP (Tchécoslovaquie)
- L'état actuel de la chanson populaire dans la montagne des Géants (Krkonoše)
- Melle Draga STRANSKA (Tchécoslovaquie)
- La musique pastorale et la chanson populaire slovaque.
- M. KAR PLICKA (Tchécoslovaquie)
- Les chansons tchèques popularisées.
- BEDRICH VACLAVEK (Tchécoslovaquie)
- Chansons et danses chez les Maoris.
- Mme STEPLES - BROWNE (Grande-Bretagne)
- Aperçu sur la chanson populaire au Japon.
- M. KIYOMI FUJII (Japon)
- Les refrains et chansons de la vallée d'Iguna (Santander)
- M. Daniel Luis ORTIZ DIAZ (Espagne)
- La Musique basque
- Le Père San Antonio or San Sebastian (Espagne)
- La Chanson populaire au Canada
- Mme van HOOGENHOUCK TULLEKEN (Canada)

SECTION V.-

- La Chanson et la Danse populaire dans le théâtre espagnol du XVIIIe siècle.
- M. José SUBIRA (Espagne)
- La Jota aragonais.
- M. Ricardo del Arco y GARAY (Espagne)

- La Jota aragonaise
M. Juan DOMINGUEZ BERRUETA
Prof. au lycée de La Jota
Aragonaise (Espagne)
- Les danses populaires catalanes
M. José SALDIVAR (Espagne)
- Deux chansons et deux danses popu-
laires de la province de Valencia
M. Antonio GUZMAN (Espagne)
- La danse des gitanes du Valles
Melle Mercedes PICRAGELABERT
(Espagne)
- Danse et bal du cierge or Castell-
tersol.
M. Ramon ARAMON Y SERRA
(Espagne)
- La danse de Hajar
M. Juan Masoliner MARTINEZ
(Espagne)
- Les danses du Panades
Don Pedro GRASES GONZALEZ
(Espagne)
- Le "Kagura", les représentations po-
pulaires bouddhiques et les nouvel-
les représentations populaires.
M. Y. KODERA (Japon)
- Le combat de Saint-Georges entre le
dragon au village de Bersel.
M. van der VEN (Pays-Bas)
- Les refrains et les chansons de la
vallée de Iguna (Santander)
Daniel Luis ORTIZ DIAZ
(Espagne)
- 1) Les danses basques
2) La musique basque.
Le Père F. José Antonio de
SAN SEBASTIAN (Espagne)
- Danses du pays basque, en France
Miss Violet ALFORD
(Grande-Bretagne)
- Les danses paysannes, dans les com-
munautés rurales des Etats-Unis.
Miss Elisabeth BURCHENAL
(Etats-Unis)
- La danse populaire anglaise
A. Douglas KENNEDY
(Grande-Bretagne)
- Les caractéristiques de la danse
javanaise.
LE RADEN MAS NOTO SOEROTO
(Indes néerlandaises)
- La tarentelle en Campanie
M. le Cav. Nicola BORRELLI
(Italie)
- Les danses populaires japonaises
MM. Y. KODERA, H. KITANO
(Japon)
- La danse slave: ses principales
formes et sa signification.
Ludvik KUBA (Tchécoslovaquie)
- Les particularités rythmiques des
danses populaires tchécoslovaques.
Prof. Dr. O. ZICH
- Les danses à Java et à Bali.
P.A.S. MOOJEN (Pays-Bas)
- Aperçu sur quelques danses fran-
çaises.
Melle Henriette REGNIER
(France)

Les fêtes de Saint-Roch sur la
Place Neuve de Barcelone.

M. Antonio P. RIGAN
(Espagne)

Les jeux chantés en Angleterre

M. Douglas KENNEDY
(Grande-Bretagne)

Les représentations dramatiques po-
pulaires de l'Equateur.

M. Pedro P. TRASVERSARI
(Equateur)

Le théâtre de marionnettes et d'om-
bres au Japon.

M. Y. OZAWA (Japon)

Le théâtre populaire ancien et mo-
derne en Pologne.

Andrezej CIERNIAK (Pologne)

Le Combat de vaches en Valais.

M. O. BAUD-BOVY (Suisse)

Représentations dramatiques wal-
lonnes en Belgique.

M. Jules VANDEREUSE
(Belgique)

ANNEXE D

- 24 -

TABLEAU DE LA COLLABORATION DES DIVERSES DELEGATIONS NATIONALES AUX ACTES ET
MEMOIRES DU CONGRES DE PRAGUE

P a y s	Nombre	Nombre	Séances	Nombre de pages par Section					Illus- tra- tions
	total de com- munications	total de pages dactylo- graphiées		Section I	Section II	Section III	Section IV	Section V	
Allemagne	6	30	26			3			non
Autriche	4	31		1			30		non
Belgique	1	11						11	non
Bulgarie	1	5				5			non
Canada	3	23		7	8		8		oui
Chili	1	18					18		non
Congo Belge	1	2		2					non
Danemark	2	18	9			9			oui
Equateur	2	11		2			9		non
Espagne	75	430	25	50	93	140	45	65	oui
Estonie	1	15		15					non
Etats-Unis	2	20	10					10	non
France	11	79	8	46	19	2		4	oui
Gde Bret.	16	41	2				6	33	oui
Grèce	3	20	11				9		non
Hongrie	7	43	3	5	12	18	5		non
Indes Néerl	5	49	11	14	4		16	4	oui
Italie	2	55				29		6	non
Japon	10	400			50	60	200	100	oui
Lettonie	4	20		8	6	6			oui
Norvège	2	14		3			11		non
Nouvelle Calédonie	1	3		3					non

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

- 28 -

ANNEXE E.C O N C L U S I O N S

ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE PRÉPARATOIRE
A L'EXPOSITION DE BERNE.

(24 et 25 mai 1929)

Les 24 et 25 mai 1929 se sont réunis à Berne, sur l'invitation de la ville Fédérale, les membres du Bureau de la Commission internationale des Arts populaires, du Comité d'action de la première exposition internationale des arts populaires et des délégués du Comité d'initiative, pour étudier en commun les principes de cette exposition.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par le Comité d'action et de la note rédigée par la Société Suisse des traditions populaires, et en avoir discuté les dispositions essentielles,

la réunion a adopté à l'unanimité les conclusions suivantes :

1) L'exposition internationale des Arts populaires aurait lieu à Berne du 15 mai au 15 octobre 1934, ce qui suppose, étant donné les conditions saisonnières, que les bâtiments seraient terminés dès octobre 1933.

Le Comité organisateur se conformera aux intentions exprimées dans les résolutions de la Commission internationale de Coopération intellectuelle de la Société des Nations et aux indications scientifiques données par le Congrès de Prague dont il continue les travaux; il s'attachera à rendre évidentes d'une part, l'originalité des manifestations ethniques dans le domaine esthétique et d'autre part, le fonds qui leur est commun.

P a y s	Nombre	Nombre	Séances	Nombre de pages par Section					Illus- tra- tions
	total de com- munications	total de pages dactylo- graphiées		plé- nières	I	II	III	IV	
Pays-Bas	7	34	7		21			6	oui
Pologne	9	37		5	16	3		13	non
Roumanie	9	39	2	1	19		17		non
Russie	2	2	2						non
Suède	4	37	2		17	18			non
Suisse	3	22	2	8				12	non
Tchéco- slovaquie	28	111	27	32	1	14	36	2	oui
Ukraine	8	49	15	9	13	6	6		oui

2) Le Comité s'efforcera de réunir les ouvrages issus du peuple et destinés à des usages populaires dans lesquels le travail traditionnel de l'artisan ajoute un élément de beauté ou d'expression au caractère utilitaire des objets ou à leur fonction dans la vie sociale.

Les organisateurs inscriront également au programme la musique, la chanson, les représentations, les cortèges, bref toutes les manifestations et usages auxquels l'activité populaire a su donner une forme esthétique représentative d'une collectivité humaine.

3) Les objets seront classés de la manière suivante, qui n'est indiquée ici qu'à titre d'exemple et est susceptible de modifications. Le Comité scientifique aura pour tâche d'apporter à cette répartition les mises au point nécessaires.

A.- Arts et métiers.

I.- Bâtiments.

1. Maison d'habitation.
Temple,, etc.
2. Décorations extérieures, sculptures, peintures.
Toits, faîtes, galeries, trumeaux et piliers décorés.
Jardins.
3. Décoration intérieure . Sculpture, Peinture.

II.- Arts domestiques.

1. Mobilier, Panneaux sculptés ou peints. Poêles, Serrures.
Sièges, tables, coffrets, lits, berceaux, horloges, rouets
ustensiles et outils divers.
2. Décoration mobile intérieure : Rideaux, tapis, couverture
vitreaux, images, etc....
3. Ustensiles de ménage : verrerie, étains, poteries et faïence,
couteaux, fourchettes, cuillères, balances et poids,
moules à gâteaux, à beurre, fers à bracelets, vannerie, et

4. Produits de la boulangerie et de la pâtisserie, etc..
5. Objets de décoration : en métal, en pierre, en bois, en papier, en carton, en cire, en paille, en coquillage, corne, os, ivoire, écaille, cristal, fleurs, etc...
Tissages, broderies, dentelles, tricotages, étoffes imprimées, etc..
6. Instruments agricoles : véhicules, attelages, etc..
7. Pêche et navigation.
8. Chasse et armes rustiques.
9. Objets de fêtes familiales : Décorations de Noël, de la Saint-Nicolas, oeufs de Pâques, gâteaux et pâtisseries.

III.- Arts personnels.

1. Costumes d'usage courant et de cérémonie.
Ornementation corporelle, tatouages, etc.. Arrangement des cheveux, peignes, diadèmes, amulettes, fétiches, bijoux, etc...
2. Pipes, tabatières, boîtiers de montres, cannes, houlettes, etc...
3. Jouets.
4. Dessins d'enfants.
5. Reliures : livres populaires, almanachs.
6. Instruments de musique.

IV.- Arts sociaux et collectifs.

1. Objets de procession et de confrérie : lanternes, croix, insignes, drapeaux, drapelets de pèlerinages, jetons de médailles.
2. Objets de sainteté : Ex voto, statues de carrefours, repositoirs, bénitiers, crèches, décoration populaire de chapelles et d'églises, cadres à reliques.
3. Réjouissances populaires : Mannequins, déguisements et masques, marionnettes et guignols, objets de foire et de kermesses.

4. Cérémonies saisonnières : Expulsion de l'hiver, Démons de la végétation, fêtes des vigneronns, carnaval, etc..
5. Décor des rues : enseignes, cadrans solaires, jacquemarts statues de fondateurs.
6. Eléments artistiques de cérémonies populaires (naissance, mariage, funérailles, fêtes religieuses, militaires, nationales, etc..)

B. Musique et chansons populaires

C. Représentations scéniques, cortèges, fêtes publiques, danses, jeux, etc..

D. Démonstrations techniques et scientifiques.

4) Les membres de la réunion, parès avoir visité les terrains où l'exposition pourrait être établie, approuvent le projet de la situer sur l'emplacement occupé en 1914 par l'exposition nationale suisse, sauf le cas où l'importance qu'elle prendrait nécessiterait le recours à d'autres terrains, de plus grande dimension.

5) La Suisse assumerait les frais de construction des bâtiments centraux d'exposition, d'une grande salle pour les fêtes, représentations, conférences,, d'un amphithéâtre en plein air, des restaurants et bâtiments d'administration.

Les Etats participants seraient invités à construire à leurs frais des bâtiments destinés à exposer les objets de leur art populaire. L'architecture de ces édifices devrait s'harmoniser au style d'ensemble de l'exposition. Il serait loisible aux Etats participants d'édifier en outre des maisons représentatives de leur architecture populaire. Plusieurs nations, unies par la tradition et par des affinités ethniques pourraient, si les circonstances l'exigent, ériger un édifice commun.

Une exposition collective se ferait selon les indicatio

du Comité scientifique, dans le bâtiment central.

Les Etats auraient à leur charge les frais de transport, d'installation et d'assurances. Des démarches seront faites par le Comité d'organisation pour obtenir à cet égard un traitement aussi avantageux que possible en faveur des exposants.

6) Tous les Etats faisant partie de la Société des Nations, en plus les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil, le Mexique, la Turquie et éventuellement la République soviétique seraient invités par le Gouvernement Fédéral à participer à l'Exposition. Chaque Etat aurait la latitude d'y représenter aussi les civilisations de ses colonies par des objets types, d'un caractère artistique .

Un plan des terrains d'exposition et de la situation des bâtiments à construire par la Suisse sera joint à l'invitation.

7) Une taxe d'entrée à l'exposition sera prélevée par le Comité d'organisation. Le payement de cette taxe donnera droit à l'entrée dans tous les pavillons nationaux et dans le hall international. Le Comité prélèvera une taxe spéciale pour les manifestations qui seraient organisées dans la salle de fête. Des accords seront conclus entre le Comité Suisse et les Comités nationaux pour les manifestations dont ceux-ci prendraient l'initiative.

8) La réunion estime qu'il conviendrait que les travaux préparatoires soient poussés aussi activement et aussi diligemment que possible. Elle souhaite que le Secrétaire de la C.I.A., l'Institut international et les membres suisses de la Sous-Commission des Lettres et des Arts et de la Commission de Coopération intellectuelle s'efforcent de réunir des renseignements au sujet des dispositions des Etats qui seraient éventuellement invités à participer à l'exposition. Le Comité d'action cherchera de son côté à obtenir, dans le plus bref délai, de la part des

